

NORME INTERNATIONALE

ISO
11439

Deuxième édition
2013-06-01

AMENDMENT 1
2021-10

Bouteilles à gaz — Bouteilles haute pression pour le stockage de gaz naturel utilisé comme carburant à bord des véhicules automobiles

AMENDEMENT 1

iTech Standards
Gas cylinders — High pressure cylinders for the on-board storage of natural gas as a fuel for automotive vehicles
[\(<https://standards.iteh.ai>\)](https://standards.iteh.ai)
Document Preview

[ISO 11439:2013/Amd.1:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/317f645a-2d32-47d8-943f-0ed2e62426fa/iso-11439-2013-amd-1-2021>



Numéro de référence
ISO 11439:2013/Amd.1:2021(F)

© ISO 2021

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 11439:2013/Amd 1:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/317f645a-2d32-47d8-943f-0ed2e62426fa/iso-11439-2013-amd-1-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 58, *Bouteilles à gaz*, sous-comité SC 3, *Construction des bouteilles*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 23, *Bouteilles à gaz transportables*, du Comité Européen de Normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Bouteilles à gaz — Bouteilles haute pression pour le stockage de gaz naturel utilisé comme carburant à bord des véhicules automobiles

AMENDEMENT 1

Article 2

Supprimer les dates des références normatives suivantes dans l'Article 2 et partout où elles sont citées dans le texte du document:

ASTM D1308, *Standard Test Method for Effect of Household Chemicals on Clear and Pigmented Organic Finishes*

ASTM D2794, *Standard Test Method for Resistance of Organic Coatings to the Effects of Rapid Deformation (Impact)*

ASTM D3170, *Standard Test Method for Chipping Resistance of Coatings*

ASTM G154, *Standard Practice for Operating Fluorescent Light Apparatus for UV Exposure of Nonmetallic Materials*

NACE/TM 0177, *Laboratory Testing of Metals for Resistance to Sulfide Stress Cracking and Stress Corrosion Cracking in H₂S Environments*

7.5.2.2 c)

[ISO 11439:2013/Amd 1:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/317f645a-2d32-47d8-943f-0ed2e62426fa/iso-11439-2013-amd-1-2021>

Ajouter la phrase suivante à la fin de l'alinéa c):

La résistance à la traction réelle de l'acier décrite dans l'Article A.1 ne doit pas dépasser la valeur obtenue de plus de 5 %, pour les échantillons soumis à l'essai de résistance à la fissuration sous contrainte en milieu sulfureux.

7.6.2.1

Effacer le point 4) de la liste et renommer le point 5) en «4)».

8.2.3.1

Remplacer le deuxième alinéa par le suivant:

La température de transition vitreuse du matériau en résine doit être déterminée conformément à l'ASTM D3418, et ne doit pas être inférieure à 102 °C.

8.5.2.2 c)

Ajouter la phrase suivante à la fin de l'alinéa c):

La résistance à la traction réelle de l'acier décrite dans l'Article A.1 ne doit pas dépasser la valeur obtenue de plus de 5 %, pour les échantillons soumis à l'essai de résistance à la fissuration sous contrainte en milieu sulfureux.

8.5.2.11

Remplacer l'alinéa par ce qui suit:

Pour les conceptions dans lesquelles la fibre de verre ou la fibre d'aramide est destinée à reprendre des efforts, une bouteille doit être soumise à essai conformément à l'Article A.18.

8.6.2.1

Supprimer le point b) 4) de la liste.

9.2.3.1

Remplacer la dernière phrase par la suivante:

La température de transition vitreuse du matériau en résine doit être déterminée conformément à l'ASTM D3418, et ne doit pas être inférieure à 102 °C.

iTeh Standards

Document Preview

9.4.5

ISO 11439:2013/Amd.1:2021

Dans le premier alinéa, corriger «environnement acide» en «environmental» dans le nom de l'essai <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/317045a-2d32-47d8-9431-0ed2e02420fa/iso-11439-2013-amd-1-2021> comme suit:

L'extérieur des bouteilles doit satisfaire aux exigences de l'essai environnemental de l'Article A.14.

9.5.2.2 c)

Ajouter la phrase suivante à la fin de l'alinéa c):

La résistance à la traction réelle de l'acier décrite dans l'Article A.1 ne doit pas dépasser la valeur obtenue de plus de 5 %, pour les échantillons soumis à l'essai de résistance à la fissuration sous contrainte en milieu sulfureux.

9.5.2.11

Remplacer l'alinéa par ce qui suit:

Pour les conceptions dans lesquelles la fibre de verre ou la fibre d'aramide est destinée à reprendre des efforts, une bouteille doit être soumise à essai conformément à l'Article A.18.